



Projet Associatif Global

CAP SUR 2030

Une association solidaire avec les personnes vivant avec un handicap et leurs familles



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

A travers ce nouveau Projet Associatif Global (PAG), vous allez découvrir le fil rouge qui va guider les actions et le développement de notre association pour les 5 ans à venir et fixer le cap pour 2030.

Plus de 400 personnes ont contribué à la définition de ces orientations stratégiques qui a nécessité plusieurs mois de travail. Ces parties prenantes sont à la fois des personnes accompagnées, des familles et aidants, des administrateurs, des professionnels et des partenaires et je les remercie pour leur investissement.

Le résultat de ce travail s'inscrit dans la droite ligne du chemin tracé par nos prédécesseurs, pour une place digne des personnes vivant avec un handicap et leurs familles et aidants.

Ce PAG comprend les ajustements liés à l'évolution de notre société et reflète notre volonté collective de développer le pouvoir d'agir des personnes vivant avec un handicap grâce à l'autodétermination, à l'exercice de leur citoyenneté, d'améliorer leur qualité de vie. Il s'agit aussi de soutenir leurs familles et aidants, même si elles sont en attente de solution, grâce à des projets de répit, pour les plus jeunes comme pour les plus âgés.

Comme le PAG précédent, celui-ci renouvelle notre ambition de rassembler toujours plus de parents pour soutenir notre projet associatif parce que nos enfants méritent de vivre dans une société du vivre ensemble, comme le défend notre union nationale l'Unapei.

Nous ne pouvons que remercier tous ceux qui, de près ou de loin, se sont investis dans l'AFDAIM-ADAPEI 11 pour qu'elle en soit aujourd'hui là où elle en est et qu'elle puisse s'orienter vers un futur à la hauteur de leurs ambitions pour nos enfants.

Laurence LATORRE,
Présidente de l'AFDAIM-ADAPEI 11



SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	2
Sommaire	2
Préambule	3
Quelques clés par les parties prenantes (résultats des enquêtes)	4
PARTIE I - QUI SOMMES-NOUS ?	5
1. Vision – Missions	5
2. Ambitions	5
3. Nos valeurs et principes d'accompagnements	7
L'AFDAIM-ADAPEI 11 AUJOURD'HUI	8-9
LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	10
PARTIE II - NOS ENGAGEMENTS	11
▪ Engagement 1 : Défendre l'accès aux droits des personnes vivant avec un handicap et de leurs aidants	12-13
▪ Engagement 2 : Promouvoir des accompagnements adaptés à chaque étape du parcours de vie	14-15
▪ Engagement 3 : Soutenir l'accès à une vie en bonne santé	16
▪ Engagement 4 : Promouvoir l'engagement dans une association parentale militante	17-18
Partie III - NOS PRINCIPES D'ACTIONS	19
▪ Principe d'action n°1 : Promouvoir le questionnement éthique : une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en toutes circonstances	19
▪ Principe d'action n°2 : Coopération territoriale et innovation au service d'une offre modulaire	20
▪ Principe d'action n°3 : L'AFDAIM ADAPEI 11, employeur responsable: une politique ressources humaines au service de la qualité de l'accompagnement	21
▪ Principe d'action n°4 : Prise en considération de l'impact sociétal de l'AFDAIM-ADAPEI 11 sur son territoire	22
LEXIQUE	23



L'AFDAIM-ADAPEI 11 propose et construit à travers son nouveau Projet Associatif une vision solidaire au service des personnes vivant avec un handicap intellectuel et de leurs familles pour les 5 années à venir.

Dans un monde qui évolue, le Projet Associatif de l'AFDAIM-ADAPEI 11 porte **un message et des engagements pour le vivre-ensemble.**



Il propose aux femmes et aux hommes concernés ainsi qu'à celles et ceux qui s'engagent à leurs côtés, **un chemin sur lequel, ensemble, ils participeront à la construction d'une société plus inclusive.**

Il affirme l'identité et les valeurs de l'Association qui doivent guider chaque acteur de ce chemin partagé.

La Présidente et le Conseil d'Administration ont souhaité que l'élaboration de ce Projet soit participative : personnes accompagnées, familles et professionnels ont été associés à son élaboration soulignant la volonté de mettre au cœur de ce projet la triple expertise personnes accompagnées – familles/aidants – professionnels.

► 1 évènement pour lancer la démarche de réflexion

La réflexion a débuté par un évènement organisé le 26 novembre 2024 à Salles d'Aude. Ce RDV a réuni le Conseil d'administration et les cadres de l'Association, des familles élues aux CVS et des personnes accompagnées, soit une centaine de personnes.

L'URIOPSS Occitanie a animé cette journée pour bénéficier d'apports externes sur l'évolution de la société, échanger, se rencontrer et faire émerger des ambitions communes autour de 4 thèmes : Accessibilité – droits / Travail / Engagement – bénévolat - militance / Santé – accès aux soins.

► La consultation des parties prenantes

Ce projet s'est aussi nourri de la consultation des parties prenantes. Consultation « grand public » et partenaires en vue de faire participer les Audois et questionnaires adressés aux personnes accompagnées, aux familles-aidants et aux salariés ont fait émerger ce cadre de référence commun et les engagements qui en découlent.

► L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son objectif d'accessibilité à travers la déclinaison de ce projet associatif en FALC grâce à un groupe de travail dédié.

► La validation en Assemblée Générale du 12 juin 2025.

► **A Suivre** : Le suivi des orientations et engagements inscrits dans le Projet Associatif sera réalisé par la Commission Vie Associative a minima une fois par an. Elle communiquera son évaluation au Conseil d'Administration qui s'assurera que le Projet Associatif et les engagements qui en découlent sont respectés.

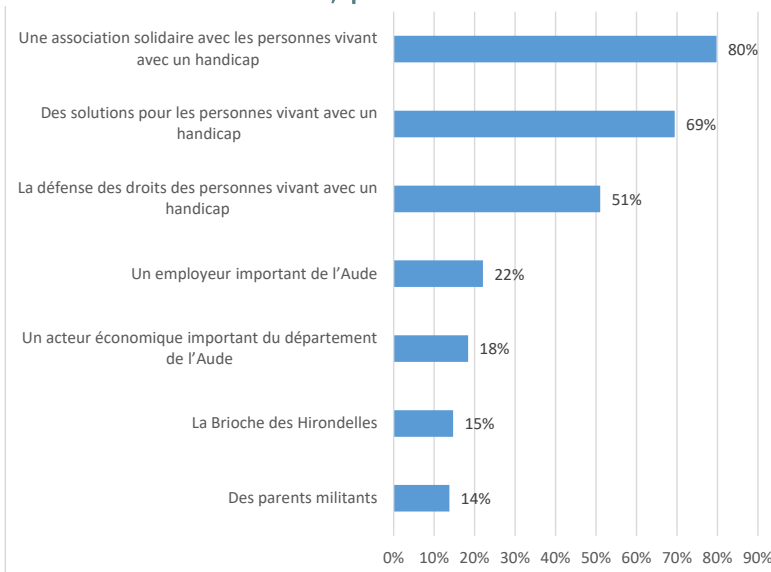
Une communication sera réalisée lors de l'Assemblée Générale annuelle afin de mettre en avant les réalisations effectuées, les éventuelles évolutions nécessaires et de soutenir la dynamique d'appropriation de ce Projet sur chaque territoire.

Vous êtes plus de 400 personnes à avoir participé.
Merci !
À tous les contributeurs :
personnes accompagnées,
professionnels, familles,
administrateurs, bénévoles,
partenaires...



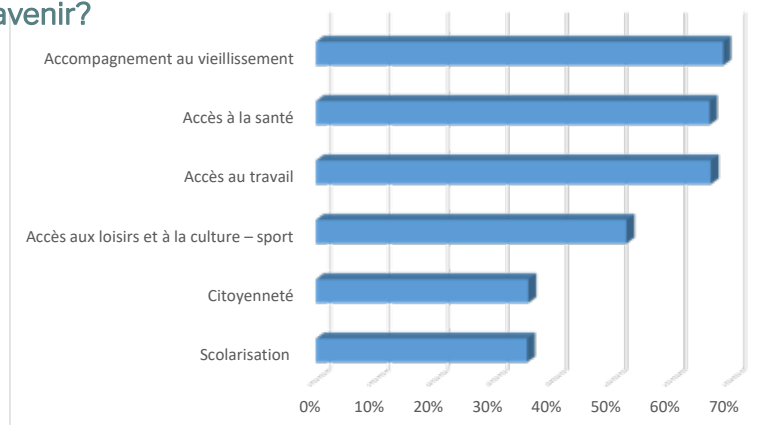
QUELQUES CLÉS PAR LES PARTIES PRENANTES (RÉSULTATS DES ENQUÊTES)

L'AFDAIM-ADAPEI 11, pour vous c'est d'abord?



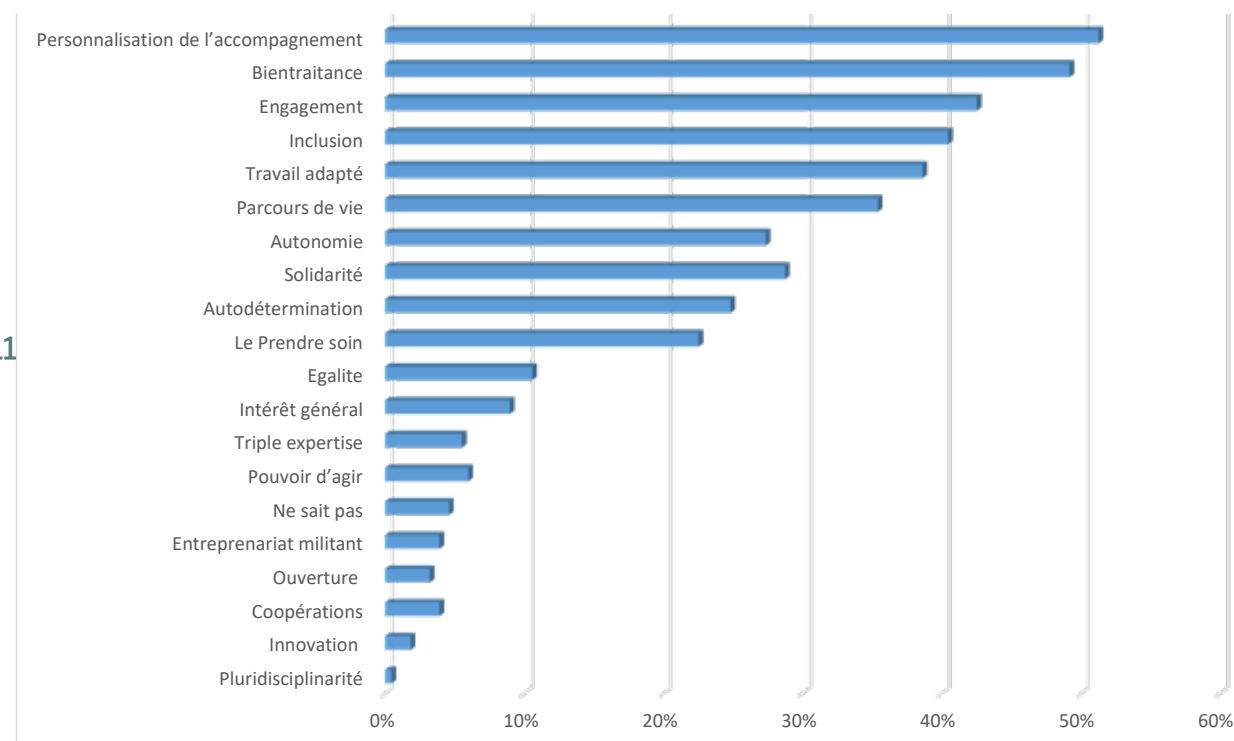
Ces résultats révèlent que les répondants identifient particulièrement l'aspect solidaire de l'AFDAIM-ADAPEI 11 et soulignent également que l'association est porteuse de solutions concrètes et d'un engagement fort pour la défense des droits des personnes vivant avec un handicap.

Selon vous, quelles devraient être les priorités de l'AFDAIM-ADAPEI 11 pour l'avenir?



Ces priorités définies par les répondants révèlent leur souhait que l'AFDAIM-ADAPEI 11 se concentre sur des enjeux cruciaux pour l'avenir des personnes accompagnées. Ces priorités témoignent d'une approche qui anticipe les besoins futurs, en particulier face au vieillissement de la population accompagnée, tout en mettant l'accent sur la santé et l'accès au travail comme leviers essentiels pour une vie pleine et épanouie.

Pour vous quels sont les mots qui incarnent le mieux l'AFDAIM ADAPEI 11 ? (1 à 5 choix)



Ces résultats révèlent que l'AFDAIM-ADAPEI 11 est perçue comme une association orientée vers la personnalisation de l'accompagnement. L'accent mis par les répondants sur la bientraitance, l'engagement et l'inclusion comme mots clés définissant l'AFDAIM-ADAPEI 11 témoigne également de la visibilité des actions menées pour l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap.



1. Vision - Missions

► L'histoire d'une association parentale militante et gestionnaire :



L'Association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis 70 ans en 2025, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI avec d'autres associations de parents, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



2. Ambitions

► Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration lui-même composé de 3 collèges de personnes bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis »
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association »
- Collège 3 « Membres associés ».

Militant pour l'autodétermination et l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'Association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'Association.





PARTIE I. QUI SOMMES-NOUS ?

► Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

Grâce à des professionnels qualifiés, l'AFDAIM-ADAPEI 11 accompagne des personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du neurodéveloppement (TND) dont Troubles du développement intellectuel, Trouble du Spectre Autistique (TSA), polyhandicap ou handicap psychique, dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activité et des services transversaux sont pilotés par le siège afin de garantir la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix.

► Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial du département de l'Aude, l'Association souhaite porter une réponse de proximité adaptée à chacun sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, la CDCA, dans les CCAS, ...

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique par son activité dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et participe à l'attractivité du territoire audois.

L'UNAPEI, un engagement national pour le vivre ensemble

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a contribué à la création de l'UNAPEI en 1960 et partage toujours la même visée : celle de donner aux personnes vivant avec un handicap une place dans la société. Principal réseau associatif français, l'Unapei regroupe aujourd'hui 330 associations œuvrant pour l'amélioration de leur qualité de vie et pour le respect de leurs droits fondamentaux.

L'UNAPEI et l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engagent pour le vivre ensemble et invitent l'ensemble de la société à faire de même, afin que vivre avec un handicap, parmi et avec les autres, devienne la norme. Cet appel fort pour une société plus juste et plus équitable invite chacun à participer activement à la construction d'un avenir où les différences sont non seulement acceptées, mais célébrées comme une richesse collective. Défendre les droits des personnes en situation de handicap, améliorer le quotidien des aidants, soutenir les professionnels des métiers du prendre soin, renforcer la qualité d'accompagnement des personnes par l'innovation sont les moteurs de nos actions.





3. Nos valeurs et principes d'accompagnement

► Nos valeurs socles

Les valeurs humanistes et militantes rappelées dans le projet de 2020 sont le socle de notre identité et guident nos actions et décisions.

PROMOTION DE LA PERSONNE

Nous croyons en la valeur intrinsèque de chacun ; nous nous engageons à promouvoir le pouvoir d'agir des personnes vivant avec un handicap et le soutien de l'entourage pour favoriser cette autodétermination.

SOLIDARITÉ

Entraide, écoute et soutien du parcours des personnes vivant avec un handicap, de leurs familles et aidants. Nous pensons ensemble la solidarité comme vecteur essentiel d'une société du vivre-ensemble.

ÉGALITÉ

Des droits effectifs, une société plus juste.
Nous agissons pour que la personne vivant avec un handicap soit reconnue et valorisée comme un citoyen à part entière et ses droits réels.

OUVERTURE

Innovations, expériences, coopérations.
Dans une société en constante évolution, en partenariat avec les acteurs de droit commun et du secteur spécialisé, nous contribuons à cette évolution vers une société plus inclusive.

ENGAGEMENT

Engagés, militants.
L'Association implique de manière adaptée les personnes vivant avec un handicap, les familles et aidants, les professionnels à tous les niveaux de son fonctionnement pour l'épanouissement et le bien être de chacun dans une société où chacun a sa place.

► Nos principes d'accompagnement

BIENTRAITANCE

La bientraitance est une démarche collective. Elle vise le meilleur accompagnement possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

#Valorisation #Ecoute #Respect # Qualité

AUTO-DETERMINATION

Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive et à la juste mesure de ses capacités.

#Capabilité # Communication #Participation # Droit à l'erreur

PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La personnalisation renvoie à une démarche dans laquelle les professionnels et les familles doivent respecter la singularité de chacune des personnes accompagnées, avec bienveillance.

Un accompagnement adapté doit mettre la personne au centre de son projet et acteur de ses choix.

#Adaptation # Parcours # Besoins # Envies

INCLUSION

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux dispositifs de droit commun dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, de l'habitat, des services sociaux, des loisirs, etc.

#Droit commun # #Partenariats #Citoyenneté #Ouverture



L'AFDAIM-ADAPEI 11 AUJOURD'HUI

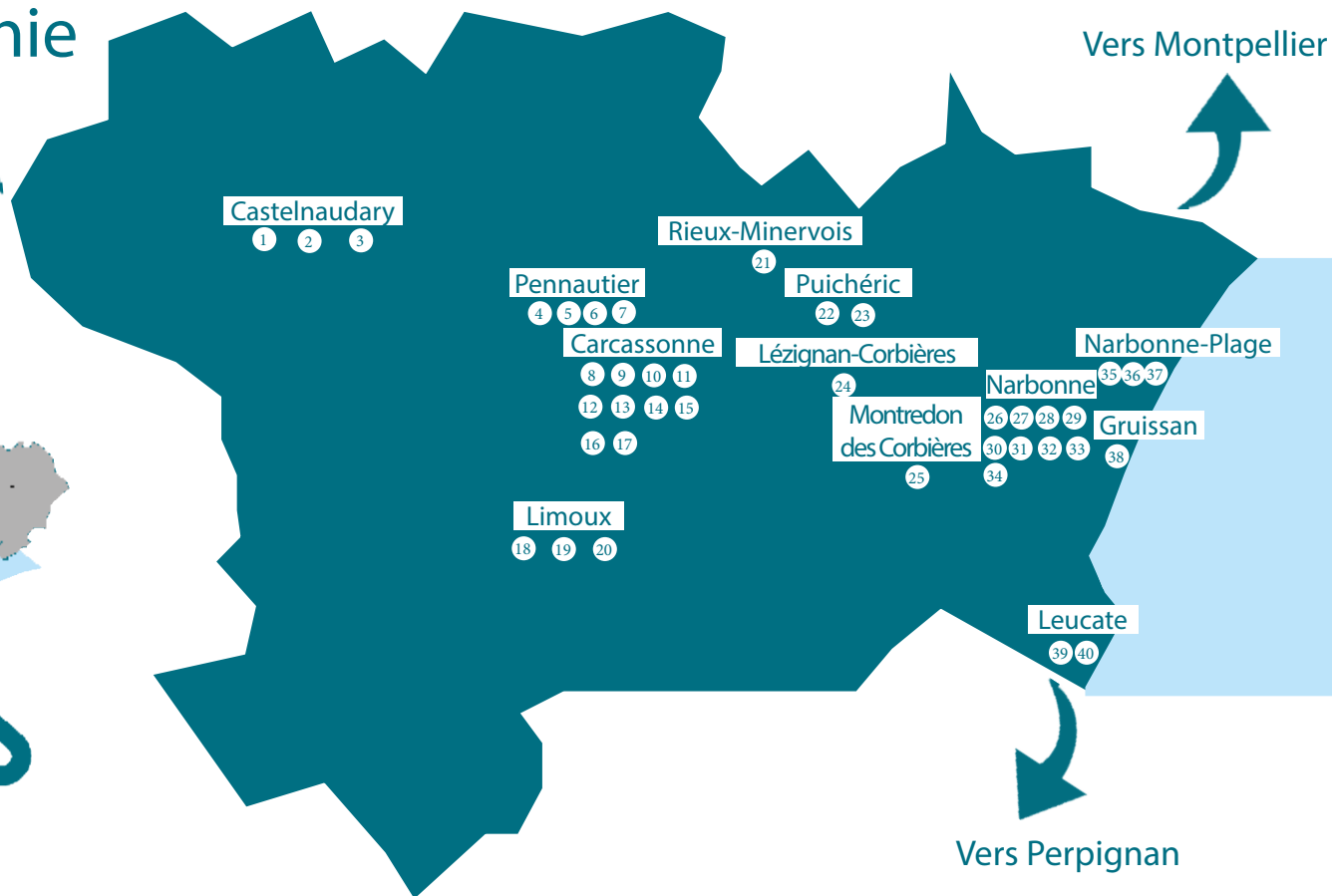


Cartographie

Vers Toulouse

Vers Montpellier

Occitanie



- ① ESAT Les Ateliers du Lauragais
- ② EANM
- ③ SESSAD
- ④ IME Les Hirondelles
- ⑤ ESAT L'Envol
- ⑥ EANM
- ⑦ MAS Malleville
- ⑧ IME Les Hirondelles
- ⑨ SESSAD
- ⑩ SESSAD Pro TSA

- ⑪ SESSAD intégré collège
- ⑫ PCPE
- ⑬ EMAS
- ⑭ UEEA
- ⑮ ESAT Jules FIL
- ⑯ Siège
- ⑰ DAPV
- ⑱ IME Les Hirondelles
- ⑲ ESAT L'Envol
- ⑳ EANM

- ㉑ ESAT L'Envol
- ㉒ EANM
- ㉓ SAVS Minervois-Corbières
- ㉔ ESAT Jean CAHUC
- ㉕ MAS Montredon des Corbières
- ㉖ IME Les Hirondelles
- ㉗ SESSAD
- ㉘ STD
- ㉙ URR
- ㉚ SAMSAH TSA

- ㉛ ESAT L'Envol
- ㉜ ESAT Lastour
- ㉝ EANM
- ㉞ EAM
- ㉟ UEMA
- ㊱ ESAT La Clape
- ㊲ EANM
- ㊳ UEPP
- ㊴ ESAT Terre et Mer
- ㊵ EANM





Les chiffres



1500

Personnes accompagnées



1355

Autorisations



40

Etablissements et Services



800

Professionnels



300

Adhérents



4

Secteurs d'activité :
Enfance, Travail, Habitat, Soins



50

Millions €
Budget annuel

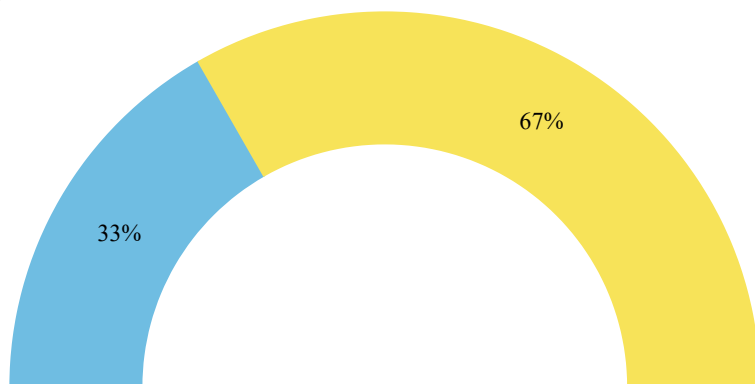


LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

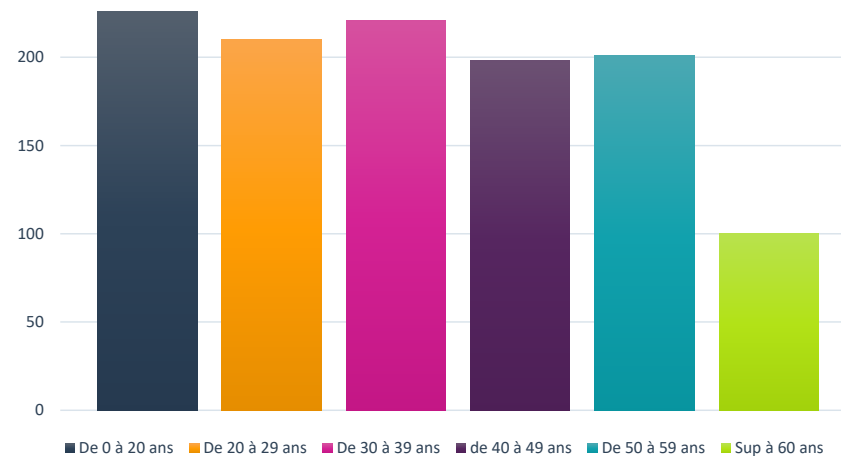
Répartition par sexe



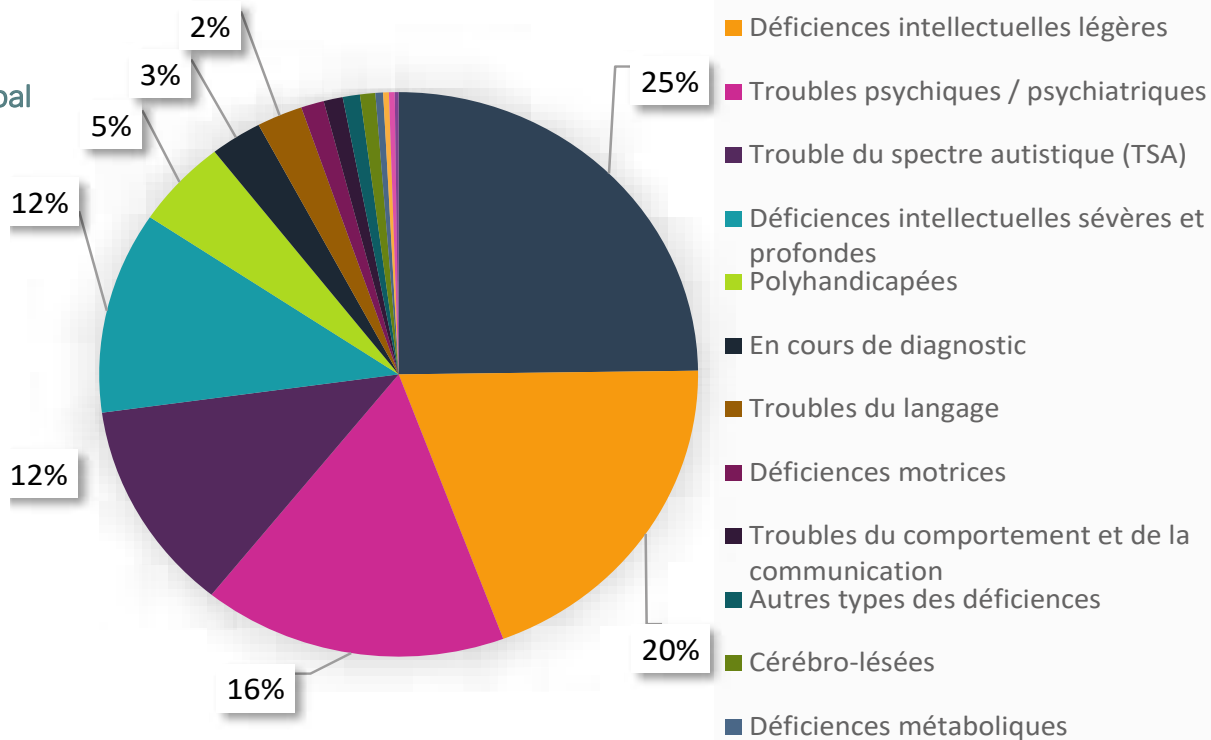
● Féminin ● Masculin

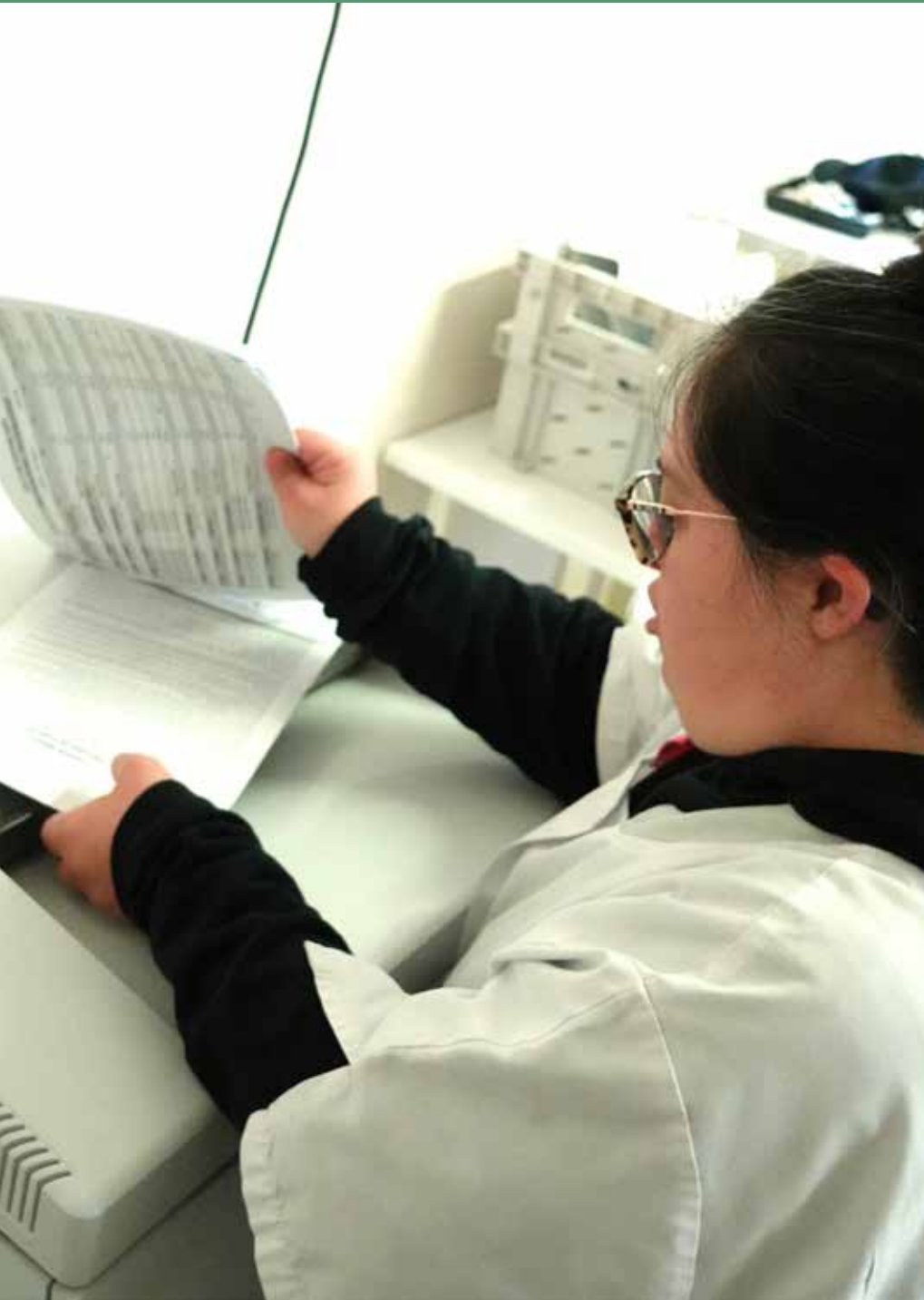


Répartition par âge



Répartition par handicap principal





Ce Projet Associatif Global (PAG) s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM-ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble.

Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - est la clé de cette démarche.

« Nous visons une transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap. Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».

Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM-ADAPEI 11 :

- l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins et attentes des personnes
- l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes accompagnées et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie.





Défendre l'accès aux droits des personnes vivant avec un handicap et de leurs aidants

Défi #1 : Promouvoir l'autodétermination / la capacité

Actions prioritaires :

- ▶ Poursuivre les formations sur l'autodétermination en triple expertise afin de considérer le bien-être et l'épanouissement des personnes comme partie intégrante de la qualité de l'accompagnement
- ▶ Soutenir la demande de la personne en se centrant sur ses souhaits et son potentiel en associant l'entourage si elle le souhaite (démarche du projet personnalisé)
- ▶ Développer une communication accessible (Communication Alternative Augmentée, FALC...)
- ▶ Développer la pair-aidance à travers la participation à des formations dédiées et des actions dans les établissements et services
- ▶ Prendre en compte la Vie intime, affective, relationnelle et sexuelle de chaque personne – Proposer des actions de soutien à la parentalité

Défi #2 : Soutenir les personnes vivant avec un handicap et leurs aidants dans l'exercice réel de leurs droits dans la société et au sein de l'Association

Actions prioritaires :

- ▶ Faire connaître leurs droits (charte des droits de l'enfant, charte des droits de la personne accueillie, droit des personnes handicapées, droits des aidants...)
- ▶ Développer les instances de participation des personnes accompagnées dans nos établissements et services
- ▶ Soutenir et former les personnes dans les instances de gouvernance / participation : représentants au CVS, Délégué des personnes et Administrateurs
- ▶ Proposer un accompagnement dans l'accès aux démarches administratives et l'accès au droit (service social)
- ▶ Faire connaître les TND dans tous les secteurs de la société : école, entreprise,
- ▶ Former des référents accessibilité
- ▶ S'engager dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement à travers le label S3A

Promouvoir l'autodétermination :

« Il s'agit seulement d'adopter la position «d'aider à décider » ou «d'apprendre à décider », plutôt que de « décider à la place », et de s'organiser pour susciter et encourager les choix et préférences de vie, en sachant ensuite y répondre.

Rapport de Denis Piveteau «Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change », 2022.

Mots-clés

Promotion de la personne #Egalité
Respect

Objectifs

Partout faire une place pour l'expression directe de la personne vivant avec un handicap et l'affirmation de ses droits. Renforcer et rendre plus inclusive l'offre médico-sociale.

Indicateurs

Nombre d'heures de formations suivies par des personnes adultes vivant avec un handicap



➤ Défi #3 : Promouvoir l'inclusion dans la société

Actions prioritaires :

- ▶ Porter nos propositions et nos revendications pour une société plus inclusive et solidaire dans les différentes instances de représentation (ex : CDCA, Comité usagers des centres hospitaliers, ...)
- ▶ Participer à l'« Ecole pour tous » par le déploiement d'une offre de parcours scolaires en école ordinaire adaptée à chaque handicap et le partage de notre expertise avec les professionnels de l'Éducation Nationale
- ▶ Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour faciliter l'accès à l'emploi dans le milieu ordinaire et dans le secteur adapté ; développer les opportunités et les rencontres avec les professionnels des entreprises et des collectivités.
- ▶ Développer l'accès à un logement digne par le développement d'une palette d'habitats sur l'ensemble du territoire (studios en EANM, habitats inclusifs, intermédiation locative, accompagnement hors les murs, ...)
- ▶ Soutenir l'inclusion à travers les partenariats avec les organisations culturelles, sportives et de loisirs.

➤ Défi #4 : Garantir la bientraitance

Actions prioritaires :

- ▶ Développer les instances de questionnements éthiques avec pour préoccupation centrale la liberté de choix et d'actions des personnes
- ▶ Continuer à promouvoir et alimenter le recueil des plaintes et satisfactions
- ▶ Désigner des référents bientraitance dans tous les établissements et services
- ▶ Elargir la sensibilisation / formation sur la bientraitance aux personnes et aux familles
- ▶ Porter une démarche d'amélioration continue de la qualité centrée sur la bientraitance et le questionnement du bien agir.





Promouvoir des accompagnements adaptés à chaque étape du parcours de vie

Défi #1 : Favoriser le développement des compétences à tous les âges de la vie (parcours scolarité, formation et travail)

Actions prioritaires :

- ▶ Développer les dispositifs intégrés dans le secteur Enfance
- ▶ Promouvoir les formes d'apprentissages professionnelles et de vie quotidienne entre 16 et 25 ans
- ▶ Faire connaître les compétences et l'expertise des personnes vivant avec un handicap : déploiement du passeport de compétences, communication externe, partenariats, ...
- ▶ Sensibiliser les employeurs et acteurs du secteur de l'emploi en participant aux campagnes d'actions nationales ou locales (ex : Duoday, semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées)
- ▶ Faciliter la connaissance et l'appropriation d'outils adaptés pour le développement des compétences (numériques, Communication Alternative Augmentée, ...)

Défi #2 : Anticiper les transitions pour éviter les ruptures de parcours

Actions prioritaires :

- ▶ Soutenir le développement de dispositifs sur des tranches d'âge de droit commun pour les jeunes (16-25 ans)
- ▶ Favoriser l'interconnaissance entre le secteur enfance et le secteur adulte et continuer le développement des passerelles
- ▶ Développer l'information et l'accompagnement aux parents/aidants dans ces étapes de transition
- ▶ Accompagner les travailleurs d'ESAT dans leur fin d'activité professionnelle et le maintien de lien social
- ▶ Faire connaître les TND dans tous les secteurs de la société : école, entreprise,

Défi #3 : Construire une palette de solutions d'habitats (parcours résidentiel)

Actions prioritaires :

- ▶ Poursuivre l'adaptation de l'offre d'habitat afin de permettre à chaque adulte de disposer d'un chez soi choisi et adapté
- ▶ Développer l'habitat inclusif sur les territoires

«Nous avons créé cette association avec 2 buts : aider les enfants pour les rendre heureux, heureux de vivre et heureux d'être»

Il s'agit de créer pour nos enfants et de penser l'après nous.

Maurice GRIGNON - Président
Fondateur de l'AFDAIM-ADAPEI 11

Mots-clés

Personnalisation du parcours
Solidarité # Projets

Objectifs

Assurer une continuité et une personnalisation des accompagnements tout au long de la vie des personnes vivant avec un handicap.
Viser à ce que chaque individu bénéficie d'un soutien adapté à ses besoins qui évoluent au fil des étapes de son parcours.

Indicateurs

Nombre de jeunes 16-25 ans dans un dispositif de transition
Nombre de primo - admission



➤ Défi #4 : Accompagner l'avancée en âge des personnes et de leurs familles

Actions prioritaires :

- ▶ Proposer des accompagnements innovants dans une logique d'autodétermination de la personne vieillissante (ex : ICOPE)
- ▶ Proposer un accompagnement et une expertise aux familles vieillissantes
- ▶ Soutenir les personnes dans le cadre de la fin de vie pour elles-mêmes et pour leurs proches
- ▶ Développer des partenariats autour du vieillissement et de la fin de vie

➤ Défi #5 : Soutenir les parcours de vie en développant l'« aller vers » et en renforçant l'offre de répit

Actions prioritaires :

- ▶ S'inscrire dans une démarche d'aller vers les familles sans solution
- ▶ Renforcer l'offre de répit y compris en partenariat avec d'autres acteurs (accueil temporaire, vacances, ...)
- ▶ Mettre en places des accompagnements pour les personnes en liste d'attente et leurs aidants, notamment en IME – appui sur le STD, temps de rencontre...
- ▶ Développer le DAPV 11 et les autres dispositifs d'appui aux parcours de vie
- ▶ Organiser et soutenir l'accompagnement des doubles vulnérabilités





Soutenir l'accès à une vie en bonne santé

Défi #1 : Considérer et donner les moyens à la personne d'être actrice de sa santé

Actions prioritaires :

- ▶ Favoriser la connaissance de son handicap par des diagnostics à tout âge de la vie
- ▶ Valoriser l'expertise d'usage des personnes et de leurs aidants pour adapter les services existants
- ▶ Soutenir la prise en compte de la douleur
- ▶ Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé notamment à travers le dépistage et la sensibilisation
- ▶ Proposer des formations / sensibilisations sur différents domaines (ex : connaissance de son corps)
- ▶ Promouvoir l'Education Thérapeutique du Patient / l'inscription de Patient pair
- ▶ Participer au développement de l'accès à « Mon espace santé »

Défi #2 : Renforcer l'accompagnement à la santé et au prendre soin de soi

Actions prioritaires :

- ▶ Acculturation des personnels non soignants
- ▶ Garantir un suivi médical et une attention aux changements de comportement pour les personnes vivant en établissement (ex : douleur)
- ▶ Participer à la coordination du parcours de soin et à l'amélioration de la traçabilité des soins
- ▶ Intégrer les activités physiques adaptées comme vecteur d'une bonne santé physique et mentale

Défi #3 : Faciliter l'accès aux soins en renforçant les partenariats et la coordination en santé

Actions prioritaires :

- ▶ Contribuer à la mise en œuvre de la Charte Romain Jacob - faire connaître les outils permettant de s'exprimer sur ce sujet (exemple : Handifaction)
- ▶ Sensibiliser au handicap les professionnels de santé exerçant en dehors de l'association
- ▶ Participer aux instances de coordination en santé et dispositifs de soins pour améliorer l'accueil et la prise en soin des personnes vivant avec un handicap et de leurs aidants (Hôpitaux / CTS / CPTS / DAC)
- ▶ Encourager l'intervention de patients partenaires pour améliorer les services de consultations dédiées
- ▶ Envisager l'ensemble des modalités de soins adaptées aux personnes vivant avec un handicap (ex : téléconsultations, ...).

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1986

Tous les professionnels de l'AFDAIM ADAPEI 11 concourent à la santé des personnes vivant avec un handicap en s'appuyant sur les professionnels du soin.

Mots-clés

#Solidarité #Inclusion
#Auto-détermination

Objectifs

Développer les conditions d'accès à une vie en bonne santé pour tous.

Réduction des inégalités de santé

Renforcement de l'autonomie dans le parcours de soin

Indicateurs

Nombre de personnes sans médecin traitant



Promouvoir l'engagement dans une association parentale militante

➔ Défi #1 : Développer l'écoute et le soutien aux familles / aidants

Actions prioritaires :

- ▶ Démultiplier les espaces de rencontre des familles - Comité de territoire / Café parents / Familles pairs / Groupe de paroles frères/sœurs - Guidance parentale
- ▶ Systématiser les rencontres avec les personnes et/ou les familles à chaque admission
- ▶ Associer les fratries qui peuvent prendre le relai des parents et proposer l'échange entre pairs
- ▶ Développer la pair-aidance et le partage d'expériences
- ▶ Valoriser les parents bénévoles dans l'Association et faire connaître leurs actions.
- ▶ Informer les familles sur les droits des aidants, les soutiens et les aides à leur disposition (PCH, congés aidants, ...).

➔ Défi #2 : Soutenir l'engagement

Si le partage d'expériences est nécessaire pour comprendre les difficultés traversées, la technicité de certaines situations invite à se doter de nouvelles connaissances et compétences. Pour aider les familles, les adhérents engagés doivent avoir la possibilité de se former.

Actions prioritaires :

- ▶ Elaborer un parcours d'accueil des nouvelles familles au sein de l'Association
- ▶ Offrir des sensibilisations / formations aux adhérents et aux bénévoles afin de renforcer les compétences des parents militants
- ▶ Fournir des ressources (guides, boîtes à outils) pour aider les parents à s'impliquer efficacement dans les actions de l'association
- ▶ Favoriser le bénévolat des personnes accompagnées sur les territoires et dans l'Association.

Investir dans l'engagement pour redonner un sens politique à l'adhésion et s'ouvrir à de nouvelles formes d'implication, pour permettre à chacun de contribuer à l'intérêt général

Orientations stratégiques
Unapei 2030 – Défi 1

Mots-clés

Engagement
Familles
Ecoute

Objectifs

Accroître la participation active et l'implication durable des familles au sein de l'association, en vue de renforcer son impact et son efficacité dans la défense des intérêts des personnes vivant avec un handicap et de leurs familles.

Indicateurs

Nombre de parents investis dans l'Association (Opération Brioches, CVS, CA, autres, ...)
Nombre de rencontres de familles



➤ Défi #3 : Développer les services aux adhérents

Actions prioritaires :

- ▶ Développer le lien avec les familles à travers le renforcement de communications régulières et systématiques en diversifiant les modalités et les canaux d'échange
- ▶ Communiquer sur les dispositifs de soutien aux familles
Assistants de service social / Après Nous / Notaires / Répit / Vacances
- ▶ Proposer des opportunités de bénévolat variées pour permettre à chacun de s'engager selon ses disponibilités, choix et compétences

➤ Défi #4 : Développer le lien entre familles et professionnels

Actions prioritaires :

- ▶ Favoriser les échanges réguliers et les rencontres entre parents, personnes accompagnées et professionnels, afin de renforcer la triple expertise
- ▶ Associer les familles à la vie des établissements
- ▶ Créer des événements forts avec l'engagement de chacun
- ▶ Encourager la participation à l'Opération Brioches et à des événements du territoire



Principe d'action n°1 : Promouvoir le questionnement éthique : une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en toutes circonstances

Actions prioritaires :

- Déployer des espaces de réflexion éthique opérationnelle au sein de tous les ESMS
- Produire des réflexions éthiques sur des sujets clés au niveau Associatif et sur les territoires (exemples : accès aux soins, vie intime, affective et sexuelle, fin de vie et directives anticipées)
- Participer à des instances éthiques sur notre territoire et/ou dans notre secteur d'activité.téléconsultations, ...).

L'éthique est une « réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. (...) L'éthique est de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique. »

Manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux – HAS - mars 2022



L'AFDAIM-ADAPEI 11 souhaite amplifier une culture de l'éthique et ainsi promouvoir les questionnements collectifs à tous les niveaux de l'Association pour prendre des décisions adaptées et donner du sens aux pratiques professionnelles.

Comment soutenir la participation des personnes accompagnées ? Garantir l'accès et l'exercice des droits ? Consolider la triple expertise dans les différents échelons de l'association ?

C'est donc une approche évaluative centrée sur la personne qui va s'engager. L'autodétermination des personnes accompagnées est au cœur de l'approche éthique portée par l'AFDAIM-ADAPEI 11 tout comme la triple expertise personnes accompagnées – professionnels et aidants.



PARTIE III. NOS PRINCIPES D' ACTIONS



Principe d'action n°2 : Coopération territoriale et innovation au service d'une offre modulaire

Axe # 1 : Innover au service des personnes vivant avec un handicap

Actions prioritaires :

- ▶ Participer à l'évolution de l'offre médico-sociale en étant force de proposition pour une meilleure réponse aux besoins des personnes et de leurs familles
- ▶ Soutenir la création de dispositifs de diagnostic et d'évaluation
- ▶ Initier des projets innovants répondant aux besoins émergents des personnes en situation de handicap
- ▶ Positionner l'association comme acteur ressources sur le territoire pour les acteurs de droit commun et développer des services dans le milieu ordinaire (ex : équipes mobiles, ...)
- ▶ Développer les formations et mobiliser la triple expertise autour de questionnements clés : autodétermination, bientraitance, éthique, vieillissement, ...
- ▶ Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme : utilisation des technologies pour améliorer l'accès à l'information et la communication, soutenir l'apprentissage et la formation dans la transition numérique.
- ▶ Déployer une stratégie numérique : adapter nos pratiques aux évolutions technologiques, soutenir l'apprentissage et la formation dans la transition numérique (ex : Intelligence Artificielle)

Acteur de la transformation de l'offre dans une logique d'offre de services coordonnés, notre association s'engage à amplifier son impact positif sur la société en valorisant son expertise et ses actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Axe # 2 : Renforcer la coopération territoriale

Actions prioritaires :

- ▶ Créer des comités de territoire permettant de développer une logique de coopération territoriale autour de l'offre médico-sociale associant les acteurs du droit commun (ex : organisations professionnelles / EHPAD / Autres)
- ▶ Assurer une représentation dans les différentes instances afin de faire reconnaître l'expertise d'une association parentale
- ▶ Collaborer avec des acteurs publics, privés et associatifs pour créer des synergies et amplifier notre impact
- ▶ Mener des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles, collèges et lycée en s'appuyant sur le travail pair
- ▶ Maintenir l'inscription des établissements dans la vie des territoires (sport, culture, événements festifs, ...)





Principe d'action n°3 : L' AFDAIM-ADAPEI 11, employeur responsable : une politique ressources humaines au service de la qualité de l'accompagnement

Axe # 1 : Prendre soin de ceux qui prennent soin

Actions prioritaires :

- Poursuivre les actions pour la revalorisation des métiers du prendre soin
- Informer les salariées aidants d'un proche sur les droits des aidants
- Assurer une application de la Charte de management pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Axe # 2 : Proposer des parcours professionnels diversifiés et des compétences valorisées

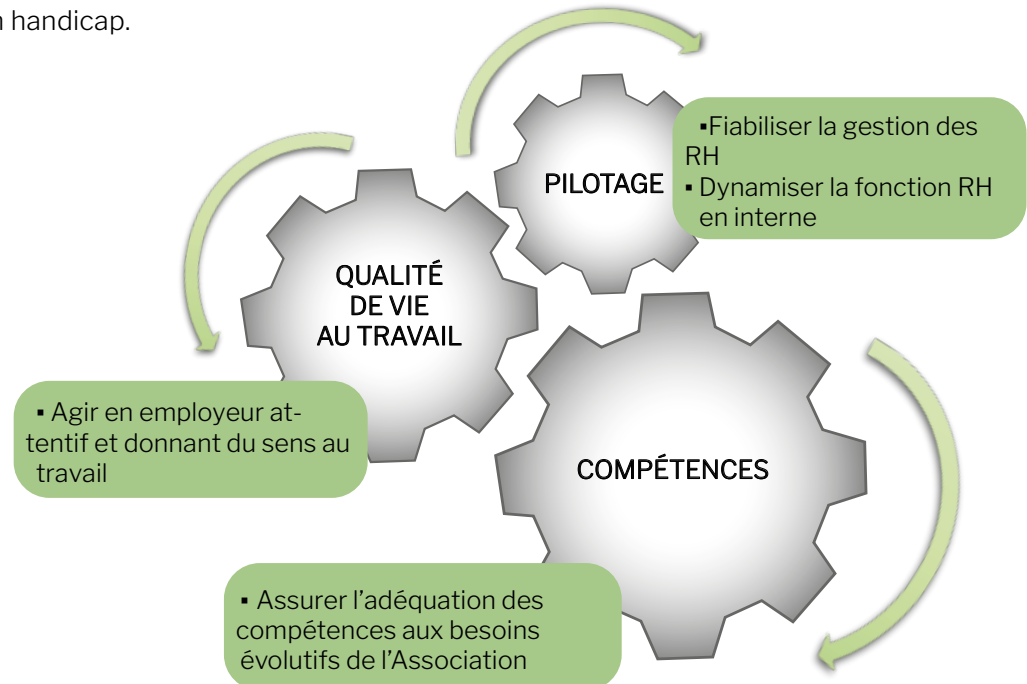
Actions prioritaires :

- Accompagner les évolutions et parcours professionnels y compris par la mobilité
- Soutenir le développement des compétences par la formation y compris en triple expertise
- Soutenir les professionnels dans la transformation de l'accompagnement en mettant au cœur l'autodétermination des personnes vivant avec un handicap.

Axe # 3 : Donner du sens aux métiers

Actions prioritaires :

- Partager le sens et la vision associative par une meilleure communication ascendante et descendante
- Développer les rencontres entre aidants, personnes accompagnées et professionnels à travers des événements communs sur les territoires
- Consolider les partenariats avec les acteurs de l'emploi et valoriser les métiers pour soutenir l'attractivité de l'Association.



L'AFDAIM-ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel. Sa volonté est de structurer une politique sociale en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement. La triple expertise doit être développée afin de promouvoir une co-élaboration des projets par les personnes vivant avec un handicap, les professionnels et les familles. Il s'agit de lier la valorisation des métiers avec promotion de l'autodétermination des personnes et innovation sociale.



PARTIE III. NOS PRINCIPES D' ACTIONS



Principe d'action n°4 : Prise en considération de l'impact sociétal de l'AFDAIM-ADAPEI 11 sur son territoire

Axe # 1 : Conduire une démarche de responsabilité sociétale

Actions prioritaires :

- ▶ Valoriser et communiquer sur notre gouvernance démocratique, notre gestion éthique, notre ancrage territorial et nos initiatives vertueuses
- ▶ Renforcer nos liens avec les autres acteurs du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire
- ▶ Mettre en place des outils de mesure d'impact pour évaluer les effets de nos actions sur le plan environnemental : bilan carbone, diagnostics énergétiques
- ▶ Construire une politique de transition énergétique et écologique
- ▶ Sensibiliser / informer toutes les parties prenantes sur les enjeux du développement durable
- ▶ Développer les pratiques d'achats responsables et les écogestes
- ▶ S'inscrire dans les actions / le partenariats autour de la RSO

Axe # 2 : Garantir la pérennité de l'Association dans un contexte économique contraint

Actions prioritaires :

- ▶ Garantir une gestion et un entretien rigoureux du patrimoine bâti et non bâti par une stratégie patrimoniale cohérente)
- ▶ Construire de nouveaux bâtiments intégrant les enjeux du développement durable
- ▶ Stratégie financière et d'investissements
- ▶ Mener des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles, collèges et lycée en s'appuyant sur le travail pair
- ▶ Diversifier les sources de financement pour les projets innovants



L'AFDAIM ADAPEI 11 s'engage dans une démarche responsable basé sur un ancrage territorial fort.

Les préoccupations sociales, environnementales et économiques sont au cœur de son projet associatif.

La transparence et l'éthique portée par les valeurs de l'Association contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de chacun dans la société et doit prendre en compte les attentes de ceux qui composent son écosystème.

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

DAPV : Dispositif d'Assistance au Projet de Vie
 EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé
 EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
 EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité
 ESAT : Etablissement ou Service d'Accompagnement par le Travail
 ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux
 IME : Institut Médico Educatif
 MAS : Maison d'Accueil Spécialisé
 SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés
 SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
 SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
 STD : service de Soutien Temporaire à Domicile
 UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autiste
 UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autiste
 URR : Unité Régionale de Répit

Institutions du secteur

ARS : Agence Régionale de Santé
 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
 CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
 CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
 CTS : Conseils Territoriaux de Santé
 DAC : Dispositifs d'Appui à la Coordination
 HAS : Haute Autorité de santé
 MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
 UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
 URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

Autres sigles

CVS : Conseil de Vie Sociale
 FALC : Facile à Lire et à Comprendre
 ICOPE : Integrated Care for Older People / Soins Intégrés pour les Personnes Âgées.
 PAG : Projet Associatif Global
 QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail
 RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
 RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations
 S3A : Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité
 TND : Troubles du Neuro-Développement





**S'ENGAGER POUR
LE VIVRE-ENSEMBLE**



Siège AFDAIM-ADAPEI 11
Rue Nicolas Cugnot
ZI Estagnol
11000 CARCASSONNE
04.68.10.25.50.
contact@afdaim.org